

Container label

FYFANON INSECTICIDE 50% EC
Concentré émulsionnable

USAGE – COMMERCIALE-AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF: malathion 500 g/L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 4590

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION

POISON



LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EN CAS D'URGENCE, COMPOSER SANS FRAIS, LE JOUR OU LA NUIT, LE 1-800-331-3148.

Titulaire d'homologation:

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

Date d'expiration: yyyy-mm-dd
Code de lot: XXXX-XXX-X

**Ce produit ne doit pas être vendu ou appliqué
après la date d'expiration ci-dessus.**

CONTENU NET: à Vrac

FYFANON est FMC est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

2023-2399

2024-04-19

Label Correction made 2024-07-01

**MISES EN GARDE:
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

- L'ingestion, l'inhalation et le contact avec la peau sont nocifs.
- Éviter de respirer les vapeurs de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Bien se laver après toute manipulation.
- Retirer les vêtements contaminés.
- Ne pas contaminer les aliments destinés aux humains ou aux animaux, ni les abreuvoirs.
- Éviter de contaminer les étangs, les lacs, les ruisseaux et les autres plans d'eau pouvant servir à l'irrigation ou à un usage domestique.
- Ne pas utiliser dans les laiteries, ni dans les zones d'habitation.
- Porter un respirateur si le produit est pulvérisé à l'intérieur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de FMC au www.fmccrop.ca.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Les symptômes d'intoxication sont céphalée, faiblesse, transpiration, vertiges, vue brouillée, nausée, crampes abdominales, diarrhée et inconfort au niveau de la poitrine.

Antidote : En cas d'intoxication accidentelle, l'atropine est un antidote. Le chlorure de pralidoxime (2-PAM, chlorure de PROTOPAM) peut être efficace comme traitement d'appoint à l'administration d'atropine. Dans les cas graves, administrer 4 mg ou 8 mg de sulfate d'atropine par voie intraveineuse toutes les 10 à 15 minutes, jusqu'à atropinisation complète. Dans les cas moins graves, administrer 2 mg à 4 mg de sulfate d'atropine par voie intramusculaire toutes les 30 minutes. Dès l'apparition des signes d'atropinisation complète, réduire la dose et la fréquence à 1 mg toutes les 2 à 4 heures. L'atropinisation complète doit être maintenue pendant au moins 24 heures après le début du traitement. Chez les enfants, administrer des doses proportionnelles au poids du patient.

Le malathion est une substance organophosphatée qui agit comme un inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas

2023-2399

2024-04-19

Label Correction made 2024-07-01

d'intoxication plus graves, les symptômes peuvent en outre comprendre des contractions musculaires, de la faiblesse, des tremblements, des troubles de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on remarque une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Traiter selon les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés au début de la manifestation des symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.
- TOXIQUE pour les oiseaux.
- TOXIQUE pour les abeilles exposées directement au traitement, à la dérive de pulvérisation ou aux résidus déposés sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur. **NE PAS** appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles y butinent. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs
- sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application.
- TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application.
- Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.
- Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en respectant une bande de végétation entre le site à traiter et la rive du plan d'eau.
- L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, surtout dans les zones où le sol est perméable (par exemple, sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. NE PAS contaminer l'eau pendant l'entreposage du produit. Conserver le produit dans son contenant original pendant son entreposage. L'isomalathion, un métabolite toxique du malathion, se forme lorsque le produit contenant du malathion est entreposé à une température élevée ou pendant une longue période. Le produit contenant du malathion doit être entreposé dans un endroit frais (< 20 à 23 °C), sec et bien aéré, à l'écart des semences, des engrais ou d'autres pesticides. Ne pas utiliser après la date d'expiration indiquée sur le panneau primaire.

MISES EN GARDE:

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive vers les zones d'activité humaine (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et des réglages du pulvérisateur.

Équipement de protection individuelle

Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation. Il n'est pas nécessaire de porter des gants résistant aux produits chimiques pendant le fonctionnement des pulvérisateurs à rampe d'aspersion.

2023-2399

2024-04-19

Label Correction made 2024-07-01

Utilisations sur le grain entreposé (blé, avoine, maïs, riz, seigle et orge):

Liquide (concentrés émulsifiables) : Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 865 kg par personne (environ 28 800 tonnes métriques, à une dose de 30 g m.a./tonne).

Utilisations sur les fondations d'habitations:

Pulvérisateur manuel : Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 6 kg par personne (environ 190 L à une dose de 32,5 g m.a./L).

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un pantalon long et un vêtement à manches longues de même que des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation.

Pour usage extérieur seulement lorsqu'utilisé dans les zones résidentielles. On entend par aire résidentielle tout endroit où des personnes, y compris des enfants, pourraient être exposées pendant ou après une application. Ce sont notamment les habitations, les écoles, les édifices publics et tout autre endroit où des personnes, y compris des enfants, pourraient être exposées.

Utilisations sur la surface extérieure des fondations:

Pour le traitement des fondations à l'extérieur uniquement, et d'une bande de 1 m de large autour des fondations.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RÉUTILISABLES ET À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS RÉUTILISABLES: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS NON CONSIGNÉS :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

2023-2399
2024-04-19
Label Correction made 2024-07-01

Insert

GROUPE	1B	INSECTICIDE
--------	----	-------------

FYFANON 50% EC INSECTICIDE
Concentré émulsionnable

COMMERCIALE-AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF: malathion 500 g/L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 4590

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION POISON



LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EN CAS D'URGENCE, COMPOSER SANS FRAIS, LE JOUR OU LA NUIT, LE 1-800-331-3148.

Titulaire d'homologation:

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

Ce produit ne doit pas être vendu ou appliqué après la date d'expiration figurant sur l'étiquette du contenant.

CONTENU NET:

FYFANON est FMC est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

2023-2399

2024-04-19

Label Correction made 2024-07-01

**MISES EN GARDE:
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

- L'ingestion, l'inhalation et le contact avec la peau sont nocifs.
- Éviter de respirer les vapeurs de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Bien se laver après toute manipulation.
- Retirer les vêtements contaminés.
- Ne pas contaminer les aliments destinés aux humains ou aux animaux, ni les abreuvoirs.
- Éviter de contaminer les étangs, les lacs, les ruisseaux et les autres plans d'eau pouvant servir à l'irrigation ou à un usage domestique.
- Ne pas utiliser dans les laiteries, ni dans les zones d'habitation.
- Porter un respirateur si le produit est pulvérisé à l'intérieur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de FMC au www.fmccrop.ca.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Les symptômes d'intoxication sont céphalée, faiblesse, transpiration, vertiges, vue brouillée, nausée, crampes abdominales, diarrhée et inconfort au niveau de la poitrine.

Antidote : En cas d'intoxication accidentelle, l'atropine est un antidote. Le chlorure de pralidoxime (2-PAM, chlorure de PROTOPAM) peut être efficace comme traitement d'appoint à l'administration d'atropine. Dans les cas graves, administrer 4 mg ou 8 mg de sulfate d'atropine par voie intraveineuse toutes les 10 à 15 minutes, jusqu'à atropinisation complète. Dans les cas moins graves, administrer 2 mg à 4 mg de sulfate d'atropine par voie intramusculaire toutes les 30 minutes. Dès l'apparition des signes d'atropinisation complète, réduire la dose et la fréquence à 1 mg toutes les 2 à 4 heures. L'atropinisation complète doit être maintenue pendant au moins 24 heures après le début du traitement. Chez les enfants, administrer des doses proportionnelles au poids du patient.

Le malathion est une substance organophosphatée qui agit comme un inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas

2023-2399

2024-04-19

Label Correction made 2024-07-01

d'intoxication plus graves, les symptômes peuvent en outre comprendre des contractions musculaires, de la faiblesse, des tremblements, des troubles de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on remarque une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Traiter selon les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés au début de la manifestation des symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.
- TOXIQUE pour les oiseaux.
- TOXIQUE pour les abeilles exposées directement au traitement, à la dérive de pulvérisation ou aux résidus déposés sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur. **NE PAS** appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur lorsque des abeilles y butinent. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs
- sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application.
- TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application.
- Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.
- Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en respectant une bande de végétation entre le site à traiter et la rive du plan d'eau.
- L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, surtout dans les zones où le sol est perméable (par exemple, sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. **NE PAS** contaminer l'eau pendant l'entreposage du produit. Conserver le produit dans son contenant original pendant son entreposage. L'isomalathion, un métabolite toxique du malathion, se forme lorsque le produit contenant du malathion est entreposé à une température élevée ou pendant une longue période. Le produit contenant du malathion doit être entreposé dans un endroit frais (< 20 à 23 °C), sec et bien aéré, à l'écart des semences, des engrais ou d'autres pesticides. Ne pas utiliser après la date d'expiration indiquée sur le panneau primaire..

MISES EN GARDE:

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive vers les zones d'activité humaine (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et des réglages du pulvérisateur.

Équipement de protection individuelle

Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation. Il n'est pas nécessaire de porter des gants résistant aux produits chimiques pendant le fonctionnement des pulvérisateurs à rampe d'aspersion.

2023-2399

2024-04-19

Label Correction made 2024-07-01

Utilisations sur le grain entreposé (blé, avoine, maïs, riz, seigle et orge):

Liquide (concentrés émulsifiables) : Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 865 kg par personne (environ 28 800 tonnes métriques, à une dose de 30 g m.a./tonne).

Utilisations sur les fondations d'habitations:

Pulvérisateur manuel : Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 6 kg par personne (environ 190 L à une dose de 32,5 g m.a./L).

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un pantalon long et un vêtement à manches longues de même que des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation.

Pour usage extérieur seulement lorsqu'utilisé dans les zones résidentielles. On entend par aire résidentielle tout endroit où des personnes, y compris des enfants, pourraient être exposées pendant ou après une application. Ce sont notamment les habitations, les écoles, les édifices publics et tout autre endroit où des personnes, y compris des enfants, pourraient être exposées.

Utilisations sur la surface extérieure des fondations:

Pour le traitement des fondations à l'extérieur uniquement, et d'une bande de 1 m de large autour des fondations.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RÉUTILISABLES ET À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS RÉUTILISABLES: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS NON CONSIGNÉS :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

2023-2399

2024-04-19

Label Correction made 2024-07-01

POUR APPLICATION AÉRIENNE : Utiliser au moins 30 L de solution de pulvérisation à l'hectare. Maintenir une pression de 235 kPa ou moins à la rampe de pulvérisation. Ne pas disposer de buses aux endroits où la pulvérisation peut être entraînée dans les tourbillons de bouts d'aile.

NOTES D'ÉPANDAGE AÉRIEN

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Précautions d'emploi : Appliquer seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme des cultures visées. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides* doivent être présentes. Ne pas appliquer de pesticides sur un plan d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne un plan d'eau ou tout autre endroit non visé. Une pulvérisation à grosses gouttelettes risque moins de dériver; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui produisent de fines particules (brume). Maintenir une faible pression aux buses de pulvérisation (inférieure à 235 kPa). Ne pas appliquer durant les périodes de calme plat ou lorsque la vitesse et la direction du vent peuvent provoquer une dérive de la pulvérisation. Ne pas pulvériser lorsque le vent dépasse 10 km/heure. Ne pas pulvériser lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (brise-vent) ou d'un habitat aquatique sensibles. Ne pas laisser la pulvérisation dériver vers des lieux sensibles comme les plan d'eau ou les zones urbaines et résidentielles. Zones tampons sans pulvérisation : Prévoir une zone tampon sans pulvérisation suffisante entre le champ traité et les zones sensibles comme les terres humides, les marécages, les cours d'eau, les résidences, les bâtiments de ferme et les autres cultures vivrières.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire : Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit : Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-331-3148. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes. Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 litres par hectare à moins d'indication contraire.

MODE D'EMPLOI :

Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **IL EST INTERDIT** de l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les approvisionnements en eau d'irrigation et en eau potable ainsi que les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

NE PAS permettre les rejets, les effluents ou les eaux de ruissellement d'une serre ou d'une champignonnière qui contiennent ce produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan ou cours d'eau.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** pointer le pulvérisateur au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et dans les rangs extérieurs, fermer les buses orientées vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h au site d'application (d'après la mesure prise à l'extérieur de la zone de traitement, du côté d'où vient le vent).

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 10 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences que créent les tourbillons en bout d'aile, la longueur de la rampe de pulvérisation occupée par les buses **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons sans pulvérisation

Les méthodes ou le matériel de pulvérisation suivants **NE NÉCESSITENT PAS** de zone tampon sans pulvérisation : pulvérisateur à main ou à réservoir dorsal et application localisée.

Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe et la rive sous le vent de l'habitat d'eau douce (lacs, cours d'eau, borbiers, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs et milieux humides) ou de l'habitat marin ou estuarien sensible le plus près.

Méthode d'application	Culture	Profondeur de l'habitat d'eau douce		Profondeur de l'habitat marin ou estuarien	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	alpiste des Canaries, moutarde, betterave à sucre,	1	1	4	2
	Moutarde (de type condimentaire seulement), lin, canola, tabac, tomate, oignon, pois, pomme de terre, citrouille, mélilot, trèfle, choufleur, chou cavalier, canneberge, pissenlit, endive, ail, raifort, chou-rave, poireau, melon, persil, salsifis, échalote, bette à carde, cresson, pâturage et parcours, concombre, aubergine, chou frisé, laitue, asperge, haricot, betterave potagère, brocoli, chou de Bruxelles, chou, carotte, radis, courge, navet, luzerne, orge, seigle, blé, piment, rutabaga, lentille, riz sauvage	2	1	5	3
	Céleri, épinard	3	1	5	3
	Maïs, fraise, mûre, mûre de Boysen, ronce pubescente, mûre de Logan	3	1	10	4
Pulvérisateur pneumatique	Mûre, mûre de Boysen,	Début de la croissance	20	45	35
	ronce pubescente, mûre de Logan, raisin				

2023-2399

2024-04-19

Label Correction made 2024-07-01

	prune à pruneau	Début de la croissance	35	20	45	35
		Fin de la croissance	25	15	35	25
	Pomme, abricot, pêche, prune, poire, pommelte	Début de la croissance	35	25	50	40
		Fin de la croissance	30	15	40	30
Application par voie aérienne	Alpiste des Canaries	Voilure fixe	15	4	85	20
		Voilure tournante	10	1	50	15
	moutarde, lin, canola	Voilure fixe	15	5	125	30
		Voilure tournante	15	3	65	20
	Lentille	Voilure fixe	20	5	150	35
		Voilure tournante	15	5	75	25
	Riz sauvage	Voilure fixe	25	5	150	50
		Voilure tournante	20	5	75	30
	Mélilot	Voilure fixe	30	10	150	50
		Voilure tournante	20	5	80	30
	Luzerne, orge, avoine, seigle, blé	Voilure fixe	45	10	175	70
		Voilure tournante	25	10	95	40

MÉLANGES EN CUVE :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, FYFANON INSECTICIDE 50% EC contient un insecticide appartenant au groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à FYFANON INSECTICIDE 50% EC et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner le FYFANON INSECTICIDE 50% EC ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration

2023-2399

2024-04-19

Label Correction made 2024-07-01

de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC au 1-800-331-3148 ou à www.fmccrop.ca.

CULTURES	INSECTES	QUANTITÉ DE FYFANON 50% EC PAR			DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATION PAR ANNÉE. INTERVALLE MINIMALE ENTRE LES TRAITEMENTS ET COMMENTAIRES
		Hectare	1000 L d'eau	10 L d'eau	
Abricot	Pucerons, carpocapses de la pomme, tordeuses des citrus, kermès	-	2,0 – 2,5 L	20 –25 mL	Délai de 7 jours. No. maximal d'applications par année – 2x Intervalle minimal - 10 jours
Ail	Pucerons, thrips	1,1 - 2,75 L	-	-	Délai de 3 jours. No. maximal d'applications par année – 1x
Alpiste des Canaries (pour les graines)	Pucerons	1,4 L	-	-	Délai de 14 jours. Appliquer lorsque plus de 50 pucerons par épi sont observés entre le stade de l'épiaison et la stade pâteux. Application au sol ou par voie aérienne. No. maximal d'applications par année – 2x Intervalle minimal - 14 jours
Asperge	Criocères de l'asperge	2,75 L	-	-	Délai de 1 jour. No. maximal d'applications par année – 1x
Aubergine	Pucerons, tétranyques	1,1 – 2,75 L	-	-	Délai de 3 jours. No. maximal d'applications par année – 4x Intervalle minimal - 7 jours
Betterave (de table)	Pucerons, cicadelles, Mineuses des feuilles, tétranyques	1,1 - 2,75 L	-	-	Délai de 7 jours. No. maximal d'applications par année – 1x
Betterave à sucre	Altises	1,1 L	-	-	Appliquer au stade de 3 à 4 feuilles, dès l'apparition des insectes ou de dommages aux cultures. No. maximal d'applications par année – 1x
Brocoli, Chou de Bruxelles, chou, Chou-fleur, Chou frisé, Chou-rave	Pucerons, fausses Arpenteuses du chou, piérides du chou	1,1 – 2,75 L	-	-	Délai de 7 jours; délai de 3 jours pour le brocoli. No. maximal d'applications par année – 1x
Canneberge	Tordeuses des canneberges, pyrales des atocas, cicadelles, cercopes des prés (nymphe)	-	1,25 - 2,75 L	-	Délai de 3 jours. No. maximal d'applications par année – 1x
Carotte	Pucerons, cicadelles de l'aster	1,1 - 2,75 L	-	-	Délai de 7 jours. No. maximal d'applications par année – 1x
Céleri	Pucerons, cicadelles de l'aster, Tétranyques	2,25 L	-	-	Délai de 7 jours. No. maximal d'applications par année – 1x
Céréales : Orge	Légionnaires, pucerons des céréales, pucerons	1,1 - 2,75 L	-	-	Délai de 7 jours. Application au sol ou par voie aérienne.

2023-2399

2024-04-19

Label Correction made 2024-07-01

Avoine Blé	verts des graminées Penthaleus major	1,1 – 2,5 L			Délai de 7 jours. Application au sol seulement.
Seigle	Criocères des céréales	2,2 L			Délai de 7 jours. Application au sol seulement. No. maximal d'applications par année – 1x
Couches de champignons et champignonnières	Acariens, phoridés, sciarides		-	-	Délai d'attente avant la récolte de 2 jours. Utiliser de 25 à 40 mL de Fyfanon 50 % EC Insecticide dans 11 L d'eau par 100 m ² . Appliquer immédiatement après la cueillette. Répéter environ deux fois par semaine, au besoin. La même concentration de Fyfanon 50 % EC Insecticide peut être pulvérisée sur les surfaces en bois à l'intérieur de la champignonnière jusqu'au point de ruissellement, au besoin. Lorsque vous pulvériser ces surfaces, recouvrez les couches et NE pulvériser PAS directement sur les champignons, le sol ou la terre de gobetage.
Feuilles de chou Vert, Bette à carde, Cresson de Fontaine, Persil	Pucerons	2,25 - 2,75 L	-	-	Délai de 7 jours; délai de 20 jours pour le persil. No. maximal d'applications par année – 1x
Citrouille, Concombre, Courge	Pucerons, acariens, cicadelles, chrysomèles du concombre, mineuses des feuilles	2,0 L	-	-	Délai de 3 jours. N'appliquer que si le feuillage est sec. No. maximal d'applications par année – 1x
Endive	Pucerons, tétranyques	1,1 - 2,75 L	-	-	Délai de 7 jours. No. maximal d'applications par année – 1x
Épinard	Pucerons, mineuses des feuilles	2,75 - 3,5 L	-	-	Délai de 7 jours. No. maximal d'applications par année – 1x
Fraise	Pucerons, cicadelles, Tordeuses du fraisier, Charançons de la Racine du fraisier (adultes)	1,5 - 2,2 L 2,75 - 4,25 L	-	-	Délai de 3 jours. Délai de 3 jours. Effectuer le premier traitement au taux de 2,75 L dès l'apparition d'encoches sur les jeunes feuilles, généralement à la fin avril ou au début mai. Le second traitement devrait être effectué entre la récolte et la fin de l'automne. Après la récolte, le taux de 4,25 L à l'hectare peut être utilisé. No. maximal d'applications par année – 2x Intervalle minimal - 7 jours
Haricot	Pucerons, cicadelles, coccinelles mexicaines des haricots, tétranyques	1,5 - 2,75 L	-	-	Délai de 1 jour. No. maximal d'applications par année – 2x Intervalle minimal - 7 jours

2023-2399

2024-04-19

Label Correction made 2024-07-01

Laitue (champ)	Pucerons, fausse sarpeuse du chou, tétranyques, cicadelles de l'aster	1,5 - 2,75 L	-	-	Délai de 14 jours (feuilles); délai de 3 jours (pommes) No. maximal d'applications par année – 1x
Laitue (serre)	Pucerons, aleurodes des serres, tétranyques, thrips	1,5 - 2,75 L	-	-	Délai de 21 jours (feuilles); délai de 7 jours (pommes). Répéter si nécessaire; No. maximal d'applications par année – 2x Intervalle minimal - 10 jours
Lentille	Sauterelles	1,7 L	-	-	Délai de 14 jours. Application au sol ou par voie aérienne. No. maximal d'applications par année – 2x Intervalle minimal - 7 jours
Lin	Sauterelles	1,1 - 1,75 L	-	-	Délai de 7 jours. Traiter en l'absence des abeilles et lorsque la température est supérieure à 18 °C. Application au sol seulement. No. maximal d'applications par année – 1x
Luzerne (2 applications par coupe, max. 4 par année, intervalle minimal de 14 jours)	Larves de charançons postiches de la luzerne, pucerons, sauterelles, cicadelles, punaises, cercopes (adultes)	2,25 - 2,50 L	-	-	Délai de 7 jours. Ne pas appliquer sur la luzerne en fleurs. Appliquer lorsque 75 % du feuillage présente des signes d'activité des insectes. Application au sol ou par voie aérienne.
	Tétranyques	2,25-2,50 L	-	-	Délai de 7 jours. Ne pas appliquer sur la luzerne en fleurs. Appliquer lorsque 75 % du feuillage présente des signes d'activité des insectes. Application au sol seulement.
	Mineuses virgules (agromyzes)	2,75 L dans au moins 275 L d'eau	-	-	Délai de 7 jours. Ne pas appliquer sur la luzerne en fleurs. Appliquer lorsque 75 % du feuillage présente des signes d'activité des insectes. Application au sol seulement. No. maximal d'applications – 2 applications par coupe, max. 4 par année. Intervalle minimal - 14 jours
Maïs (grain et fourrager)	Vers de l'épi du maïs, pyrales du maïs	2,25 - 2,75 L	-	-	Délai de 5 jours. Appliquer lorsque des soies sont présentes sur 10 % des épis. Consulter les services locaux d'avertissement pour connaître les moments propices au traitement. No. maximal d'applications par année – 4x Intervalle minimal - 3 jours
Mélicot	Charançons du mélicot	1,5 - 2,5 L	-	-	Pulvériser sur le pourtour des champs de première année en mélicot à la fin de l'été ou au début de l'automne, pendant la migration des charançons adultes. Éloigner les bovins pendant le traitement; les bovins peuvent retourner aux champs immédiatement après le traitement. No. maximal d'applications par année – 2x Intervalle minimal - 14 jours
Melon	Pucerons, chrysomèles du concombre, cicadelles, mineuses	2,25 - 2,75 L	-	20 mL	Délai de 3 jours. No. maximal d'applications par année – 1x

2023-2399

2024-04-19

Label Correction made 2024-07-01

	des feuilles, tétranyques				
Moutarde Colza (incluant canola)	Altises, sauterelles Fausses-teignes des crucifères (larves)	1,1 - 1,75 L 0,55 - 0,85 L	-	-	Délai de 7 jours. Traiter en l'absence des abeilles et lorsque la température est supérieure à 18 °C. No. maximal d'applications par année – 1x
Mûre, Mûre de Boysen, Mûre Rampante (ronce pubescente), Mûre de Logan	Pucerons, cicadelles, Scarabées du rosier, tétranyques, thrips	-	1,25 - 2,0 L	15 - 20 mL	Délai de 7 jours. No. maximal d'applications par année – 2x Intervalle minimal - 7jours
Oignon (bulbe, vert)	Thrips	2,25 L	-	-	Délai de 3 jours. No. maximal d'applications par année – 1x
Panais	Pucerons	1,1 - 2,75 L	-	-	Délai de 7 jours. No. maximal d'applications par année – 1x
Pêche	Acariens, tordeuses orientales du pêcher, charançons de la prune	-	1,0 - 1,75 L	10 - 20 mL	Délai de 7 jours. No. maximal d'applications par année – 1x
Pissenlit	Pucerons	2,25 - 2,75 L			Délai de 7 jours. No. maximal d'applications par année – 1x
Poire	Pucerons, carpocapses de la pomme, tordeuses, cochenilles, psylles du poirier (répression seulement), Tenthredes-squeletteuses, du cerisier, charançons de la prune, nymphes mobiles de cochenilles, tétranyques, livrées	-	1,0 - 2,5 L	10 - 25 mL	Délai de 3 jours. No. maximal d'applications par année – 2x Intervalle minimal - 10 jours
Poireau Échalote	Pucerons, thrips	2,25 - 2,75 L	-	-	Délai de 3 jours. No. maximal d'applications par année – 1x
Pois	Cicadelles, pucerons du pois, tordeuses du pois, bruches du pois, tétranyques	2,25 L	-	-	Délai de 3 jours. N'appliquer que si le feuillage est sec. No. maximal d'applications par année – 2x Intervalle minimal - 7 jours
Poivron	Pucerons, cicadelles, charançons du poivron, asticots	-	1,0 - 2,5 L	-	Délai de 3 jours. No. maximal d'applications par année – 4x Intervalle minimal - 7 jours
Pomme Pommette	Pique-boutons du pommier, carpocapses de la pomme, pucerons, cochenilles, acariens, charançons de la prune, psylles, livrées, tordeuses à bandes rouges	-	1,0 - 2,5 L	10 - 25 mL	Délai de 3 jours. No. maximal d'applications par année – 2x Intervalle minimal - 10 jours
Pomme de terre	Pucerons, doryphores de la pomme de terre, cicadelles, tétranyques	-	1,5 - 2,25 L		Délai de 3 jours. No. maximal d'applications par année – 1x
Prune, Prune à pruneau	Pucerons farineux du prunier, charançons	-	1,0 - 1,75 L	10 - 20 mL	Délai de 3 jours. No. maximal d'applications par année – 1x

2023-2399

2024-04-19

Label Correction made 2024-07-01

	de la prune, tétranyques				
Radis	Pucerons, altises, cicadelles	-	1,1 - 2,75 L	-	Délai de 7 jours. No. maximal d'applications par année – 1x
Raifort	Pucerons	1,1 - 2,75 L	-	-	Délai de 7 jours. No. maximal d'applications par année – 1x
Riz sauvage (cultivé)	Apamea apamiformis	2,25 L	-	-	Délai de 10 jours. Pour suppression dans les plans d'eau qui ne contiennent pas de poissons, comme les rizières. Application au sol ou par voie aérienne. No. maximal d'applications par année – 1x
Rutabaga Navet	Pucerons, fausses Arpenteuses du chou, piérides du chou, tétranyques	1,1 - 2,75 L	-	-	Délai de 7 jours. No. maximal d'applications par année – 1x
Salsifis	Pucerons	1,1 - 2,75	-	-	Délai de 7 jours. No. maximal d'applications par année – 1x
Tabac	Pucerons, cicadelles, sphinx du tabac	1,1 - 2,0 L	-	-	Délai de 7 jours. No. maximal d'applications par année – 1x
Tomate	Pucerons, chrysomèles du concombre, cicadelles, mineuses des feuilles, tétranyques, agent de l'acariose bronzée de la tomate (<i>Aculops lycopersici</i>)	1,5 - 2,0 L	-	-	Délai de 3 jours. No. maximal d'applications par année – 4x Intervalle minimal - 7 jours
Trèfle	Pucerons, sauterelles, cicadelles, tétranyque	2,25 - 2,75 L	-	-	Délai de 7 jours. Ne pas appliquer sur le trèfle en fleurs. No. maximal d'applications par année – 2x Intervalle minimal - 14 jours
Vigne (raisin)	Pucerons, cicadelles, cochenilles, nymphes mobiles de cochenilles, tétranyques	2,25 - 3,5 L	-	-	Délai de 3 jours. No. maximal d'applications par année – 1x
Vignes (plantes de pépinière)	Vignes (matériel de pépinière)	-	-	-	Utiliser de 200 - 400 mL/100 L d'eau.. Enlever l'excès de terre sur les racines et faire tremper dans la solution pendant 5 minutes. 225 L permettent de traiter environ 500 plantes. ÉTIQUETAGE POUR LES PORTE-GREFFES DE VIGNES TRAITÉS : Tous les porte-greffes de vignes emballés qui sont vendus ou utilisés au Canada doivent porter une étiquette ou une identification qui comporte l'énoncé suivant : « Ces porte-greffes de vignes doivent être traités au moyen du produit Fyfanon 50 % EC Insecticide qui contient du malathion. Ne pas revendre les porte-greffes individuellement sans y joindre cette étiquette. Entreposer le produit loin des aliments pour animaux et des autres produits alimentaires. Les travailleurs qui déballent, plantent et manipulent les porte-greffes traités et qui effectuent des activités de nettoyage, de réparation et d'entretien de l'équipement de plantation des porte-greffes doivent porter un

2023-2399

2024-04-19

Label Correction made 2024-07-01

					vêtement à manches longues, un pantalon, des gants, des chaussettes et des chaussures. » lors du déballage, de la plantation et de la manipulation des porte-greffes traités, ainsi que lors du nettoyage, de la réparation et de la maintenance du matériel de plantation de porte-greffes.'
--	--	--	--	--	---

PLANTES ORNEMENTALES - FLEURS, ARBRES et ARBUSTES

Appliquer suffisamment de solution de pulvérisation pour assurer une bonne couverture lorsque les insectes apparaissent, ou lorsque les premiers signes de dommages sont observés. Répéter au besoin, maximum de 4 applications par année, à un intervalle minimal de 10 jours.

1. À L'EXTÉRIEUR :

Insectes supprimés : pucerons, chenilles buricoles, perce-pousses européens du pin, punaises réticulées, cicadelles, mineuses des feuilles, cochenilles, punaises, tenthrèdes, kermès, tétranyques, livrées, thrips, cochenilles des aiguilles du pin.

<u>Quantité de Fyfanon 50% EC par</u>	
Hectare	100 m ²
1,5 – 2,75 L	15 - 30 mL

Certaines variétés de fougères, pétunias, violettes africaines, crassulacées, genévriers Canaerti et viornes peuvent être endommagées. Les dommages sont plus susceptibles d'apparaître dans des conditions d'extrême chaleur, de sécheresse ou d'infestation. Les plantes sensibles risquent d'être moins endommagées par la poudre mouillable, par exemple Fyfanon 25% WP, que par le liquide émulsionnable.

2. EN SERRE :

Oeillet Chrysanthème Géranium Rose Gueule de loup Insectes supprimés : pucerons, aleurodes des serres, cochenilles, tétranyques, thrips.

<u>Quantité de Fyfanon 50% EC par</u>	
100 m ²	100 m ³ (*)
15 mL	10 mL

Les fougères, pétunias, crassulacées, orchidées, gloxinias, bégonias et violettes africaines peuvent subir des dommages.

(*) Nébulisation à l'intérieur des serres - fermer toutes les issues et interdire l'entrée aux humains et aux animaux. Fermer les systèmes automatiques de nébulisation. Traiter à une température de 21 à 29°C. Diriger la nébulisation sur le feuillage des plantes. Interrompre le traitement avant que le feuillage devienne mouillé. Traiter 2 ou 3 fois à intervalles de 4 jours.

Délais de sécurité

Activité	DS propose (jours)
Laitue de serre, pâturage et parcours, pomme de terre, betterave à sucre, feuilles de navet, salsifis, radis, rutabaga, oignon, ail, poireau, échalote, aubergine, poivron, tomate, mûre, mûre de Boysen, ronce pubescente, fraise, mûre de Logan, orge,	

2023-2399

2024-04-19

Label Correction made 2024-07-01

canola (colza), avoine, blé, seigle, riz sauvage (cultivé), maïs (grain, fourrage vert), luzerne, trèfle, mélilot, alpiste (pour les graines), moutarde, lin, asperge, tabac, canneberge,	
Toutes les activités	12 hrs
Betterave, navet, carotte, raifort, panais, laitue, épinard, céleri, chou cavalier, chou frisé, persil, bette à carde, endive, chou-rave, cresson, pissenlit, haricot, lentille, pois, concombre, melon, citrouille, courge,	
Toutes les activités	1
Plantes ornementales cultivées en serre, brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur	
Toutes les activités	2
Plantes ornementales d'extérieur	
Toutes les activités	3
Pomme, abricot, poire	
Éclaircissage manuel	3
Récolte manuelle, irrigation à l'aide d'une lance manuelle	2
Toutes les autres activités	12 hrs
Pêche, prune, prune à pruneau	
Éclaircissage manuel	3
Toutes les autres activités	1
Raisin	
Incision annulaire, écimage-rognage	5
Récolte manuelle, conduite, palissage, effeuillage, taille manuelle, éclaircissage	4
Toutes les autres activités	12 hrs
Couches de champignons et champignonnières	
Toutes les activités	12 hrs

POURTOUR DES FONDATIONS

Lieux / Insectes	Quantité de FYFANON 50% EC	Mode d'emploi
Pourtour des fondations Fourmis, tétranyques du trèfle, criquets, millipèdes, araignées, cloportes	60 mL in 1 L of water	Pour le traitement des fondations à l'extérieur uniquement, et d'une bande de 1 m de large autour des fondations. Appliquer où les insectes se rassemblent. Répéter à intervalles de 9 à 10 jours. Contre les tétranyques du trèfle, appliquer sur les murs extérieurs le long des fondations. Ne pas appliquer sur les plantes comestibles.

SILOS ÉLEVATEURS, CARRÉS GRAINS, OU WAGONS À CÉRÉALES VIDES

Insectes supprimés : triboliums bruns de la farine, cucujides plats, charançons des grains, cirons de la farine, pyrales indiennes de la farine, petits perceurs des céréales, triboliums rouges de la farine, charançons du riz, cucujides roux, cucujides dentelés des grains.

Précautions : Ne pas appliquer directement sur le grain ou la farine. L'application doit être effectuée par une personne compétente. Attendre que la solution soit complètement sèche avant d'entreposer du grain dans les endroits traités. Porter un respirateur pour pulvériser la solution dans des endroits fermés.

2023-2399

2024-04-19

Label Correction made 2024-07-01

REMARQUE : FYFANON 50% EC ne doit être appliqué que dans des installations d'entreposage de grains qui sont vides. La solution ne doit pas être pulvérisée directement sur les appareils de mouture en marche. Des formulations spéciales de malathion (FYFANON) sont offertes en liquide ou en poudre pour mélange avec le grain ou application à la surface du grain entreposé. Seuls ces produits portant une étiquette avec un mode d'emploi spécifique pour ces utilisations peuvent être appliqués directement sur le grain.

Mélange : Un litre de FYFANON 50% EC dans 15 litres d'eau ou 15 litres de kérosène désodorisé. (Le kérosène désodorisé devrait être constitué d'un mélange de 4 parties de solvant de type kérosène et d'une partie de solvant de type hydrocarbure aromatique).

Mode d'emploi : Avant l'application, bien nettoyer les lieux, incluant les planchers, les murs, derrière et sous la machinerie et les équipements. Enlever et incinérer toutes les saletés et débris ramassés. Nettoyer de nouveau avant d'appliquer un second traitement. S'assurer d'une bonne hygiène en tout temps. Pulvériser jusqu'au point de ruissellement ou appliquer à raison d'environ 5 litres par 100 m². Utiliser un appareil de pulvérisation et des buses qui produiront une pulvérisation grossière.

Élévateurs et carrés à grains : Chaque fois que ces endroits sont vidés, nettoyer et traiter. Toutes les trois semaines, nettoyer et traiter le plancher, les murs et les surfaces environnantes.

Wagons à céréales : Avant de commencer le chargement, nettoyer, puis, en utilisant 4 à 5 litres de solution par wagon, traiter les murs et le plancher, en commençant à environ 60 cm au-dessus de la ligne de chargement. Laisser la porte du wagon ouverte et attendre que le traitement sèche. Recouvrir les murs et le plancher du wagon avec du papier kraft, puis commencer le chargement.